

## Règlement Touquet Raid Pas de Calais 2025

Article 1: Organisation : Le Touquet Raid Pas-de-Calais est organisé par l'association Touquet Raid, loi 1901, Centre d'affaires du Touquet, 62520 Le Touquet, affiliée à la FF TRIATHLON

Article 2: Programme et disciplines : N'hésitez pas à consulter le site : [www.touquetraid.com](http://www.touquetraid.com)  
(Horaires, distances et liste des activités à confirmer sur le site internet)

Samedi 05 avril : 8H00-10H00 : vérification et dossard du raid adulte Hippodrome (site du raid) / 10H00: remise des cartes et briefing aux adultes Hippodrome/11H00 : départ du 22° Touquet raid Pas de Calais /18H00 : fusible horaire d'arrivée – 2 ravitaillements en milieu et 1 en fin de course. 18H30 Remise des prix hippodrome, repas, animations festives.

Article 3 : Equipe : Les équipes sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines de 16 ans et+. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route, le tracé et les zones protégées sous peine de disqualification et de sa mise en course à l'endroit du non-respect. Chaque participant est responsable de la gestion de ses propres limites de performance et s'interdit de les dépasser si cela est susceptible de nuire à sa santé. Pour les raids en équipe, chaque participant veillera aux capacités de performance de ses co-équipiers et agira en conséquence dès qu'une prise de risque anormale, pouvant mettre en danger son co-équipier, est constatée. En cas de malaise ou accident, les secours ou l'encadrement de la course, doivent être informés sans délai. Les équipes partiront sur un même parcours mais au-delà d'une certaine porte horaire, les concurrents devront emprunter des raccourcis obligatoirement.

Article 4 : Inscription - assurance : Les droits d'inscriptions par équipe s'élèvent à 90€ puis 100€ après le 14 février 2025 23h59mn + 2€/px pour la licence journée FFTriathlon (comprenant la partie sportive, le repas de fin, les animations de fin, lot d'accueil). Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète; du bulletin d'inscription, des 2 chèques: 1 pour l'inscription et 1 pour la caution de 60€ pour la puce de chronométrage (non encaissé) à l'ordre de l'association Touquet Raid, de La licence de triathlon (2024-2025) ou du remplissage en ligne du questionnaire de santé. L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Chaque concurrent est informé de son intérêt à être assuré en individuelle accident pour ses propres dommages corporels. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes inscrites à 200. Date limite des inscriptions : 02 avril 2025.

Article 5 : Assistance : Sauf en cas de situation de danger imminent, l'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera sa mise hors course. La notion de situation de danger imminent s'appréciera au cas par cas par la Direction du Raid, et notamment en cas de risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Article 6 : Matériel Obligatoire par concurrent : 1 VTT (VTT électrique interdit) - 1 paire de rollers ou trottinette (facultatif) dont le diamètre des roues n'excède pas 200mm et non électrique – un vêtement de pluie dans le sac à dos ou sur soi durant toute la course - une gourde d'eau ou de jus de fruits - un ravitaillement pour les deux journées (barres énergétiques...) - une couverture de survie - sifflet Matériel obligatoire par équipe: un téléphone portable dans une housse étanche, 1 compteur

VTT. Le port du dossard visible sera obligatoire sur toute la course - le port du casque est obligatoire sur toutes les sections VTT et roller. (la liste peut évoluer). La détention, la distribution ou la consommation de boissons alcoolisées, de produits stupéfiants ou dopants sont strictement interdits et feront l'objet, le cas échéant, de l'exclusion immédiate et sans appel ni contrepartie ou remboursement du participant qui s'y adonnerait

Article 7 : Principe : Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au Touquet. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. En revanche, certaines sections pourront être neutralisées. Les équipes gèreront leur temps de repos. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoires et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées. Les équipes sont responsables de leur pointage (aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Le système de chronométrage est électronique. Certains passages peuvent être fléchés. Les équipes faisant la section "roller" en roller (les 2 équipiers) auront un bonus temps de 10mn sur leur temps total. Sur l'épreuve de bike&run il est interdit d'être à 2 sur le vélo.

Article 8 : Classement et récompenses : Le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premiers concurrents des différentes catégories (hommes séniors, hommes vétérans, mixtes, femmes, jeunes) et l'entreprise la plus représentée. Un Cadeau sera offert à chaque concurrent dans la limite de 800 pièces. Vous aurez le choix en fonction de votre forme et de vos horaires de passage de diminuer la distance à parcourir. Aucun lot ne sera envoyé après la remise des prix du 05 avril 2025.

Article 9 : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier : l'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

Article 10 : Je suis informée que le raid peut être filmé ou photographié par l'Association organisatrice ou ses partenaires officiels et j'accepte de lui céder sans contrepartie mon droit à l'image.

Article 11 : Remboursement des frais d'inscription : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non aptitude à la participation à la course. Avant le 27 mars 2024 le remboursement s'élève à 50% des frais d'inscription, passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Article 12: L'association TOUQUET RAID se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la manifestation dès qu'un événement extérieur et imprévisible est susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des participants ou des bénévoles.

Article 13: Tout comportement déloyal, gestes d'agressivité, de violence verbale ou physique à l'encontre de toutes personnes y compris les spectateurs, d'attitude non conforme à l'esprit et l'éthique du Sport, de manifestations racistes, xénophobe, sexistes, pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate sans appel ni compensation ni remboursement FIN

## Règlement Touquet Raid ado 2025

Article 1: Organisation : Le 15è RAID ADO est organisé dans le cadre du 23ème Touquet Raid Pas de Calais, par l'association Touquet Raid, loi 1901, Centre d'affaires du Touquet, 62520 affiliée à la FEDERATION DE TRIATHLON.

Article 2: Programme et disciplines : N'hésitez pas à consulter le site : [www.touquetraid.com](http://www.touquetraid.com) (Horaires, distances et liste des activités à confirmer sur le site internet)

Samedi 05 avril 2025: 8H00-10H00: Remise des dossards / 10H00: Briefing / 11H: Départ / 11H-14H00: Horaires de course / 14H30: Remise des prix

Article 3 : Equipe : Les équipes sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines de 10 à 15 ans inclus (10-12 ans / 13-15 ans ). Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route, le tracé et les zones protégées sous peine de disqualification et de sa mise en course à l'endroit du non-respect. Chaque participant est responsable de la gestion de ses propres limites de performance et s'interdit de les dépasser si cela est susceptible de nuire à sa santé. Pour les raids en équipe, chaque participant veillera aux capacités de performance de ses co-équipiers et agira en conséquence dès qu'une prise de risque anormale, pouvant mettre en danger son co-équipier, est constatée. En cas de malaise ou accident, les secours ou l'encadrement de la course, doivent informés sans délai. Les équipes partiront sur un même parcours mais au-delà d'une certaine porte horaire, les concurrents devront emprunter des raccourcis obligatoirement. Pour la catégorie d'âge, c'est la catégorie du plus âgé qui est prise en compte.

Article 4 : Inscription - assurance : Les droits d'inscriptions par équipe s'élèvent à 30€ v. Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète du bulletin d'inscription, des autorisations parentales remplies , du règlement à l'ordre de l'association Touquet Raid, et du questionnaire en ligne rempli par le compétiteur ou licence de triathlon 2024-2025. Un chèque de caution de 60 euros pour la puce électronique est également demandé (non encaissé). L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Chaque concurrent est informé de son intérêt à être assuré en individuelle accident pour ses propres dommages corporels. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. Date limite des inscriptions : 02 avril 2025 23h59.

Article 5 : Assistance : Sauf en cas de situation de danger imminent, l'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera sa mise hors course. La notion de situation de danger imminent s'appréciera au cas par cas par la Direction du Raid, et notamment en cas de risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Article 6 : Matériel Obligatoire : Matériel obligatoire par équipe : 1 boussole, 1 téléphone portable dans une housse étanche, 1 montre, 1 sifflet, 1 couverture de survie. Matériel obligatoire par concurrent : 1 VTT (électrique interdit), 1 paire de roller ou trottinette (électrique interdite), 1 casque, 1 gourde, 1 ravitaillement (barres de céréales, gels, ...), 1 vêtement de pluie dans le sac à dos ou sur soi durant toute la course. Le port du casque et du dossard est obligatoire sur toute la course.

Article 7 : Principe : Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au Touquet. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. En revanche, certaines sections pourront être neutralisées. Les équipes gèreront leur temps de repos. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoires et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées. Les équipes sont responsables de leur pointage (aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Le système de chronométrage est électronique. Certains passages peuvent être fléchés. Les équipes faisant la section "roller" en roller (les 2 équipiers) auront un bonus temps de 10mn sur leur temps total. Sur l'épreuve de bike&run il est interdit d'être à 2 sur le vélo.

Article 8 : Classement et récompenses : Le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premiers concurrents des différentes catégories masculines, féminines, mixtes: 10-12 ans / 13-15 ans. Un cadeau sera offert à chaque concurrent. Aucun lot ne sera envoyé après la remise des prix du 05 avril 2025.

Article 9 : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier : L'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

Article 10 : Je suis informée que le raid peut être filmé ou photographié par l'Association organisatrice ou ses partenaires officiels et j'accepte de lui céder sans contrepartie mon droit à l'image.

Article 11 : Remboursement des frais d'inscription : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non aptitude à la participation à la course. Avant le 20 mars 2024 le remboursement s'élève à 50% des frais d'inscription, passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Article 12: L'association TOUQUET RAID se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la manifestation dès qu'un événement extérieur et imprévisible est susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des participants ou des bénévoles.

Article 13: Tout comportement déloyal, gestes d'agressivité, de violence verbale ou physique à l'encontre de toutes personnes y compris les spectateurs, d'attitude non conforme à l'esprit et l'éthique du Sport, de manifestations racistes, xénophobe, sexistes, pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate sans appel ni compensation ni remboursement FIN

## Règlement Touquet Raid Famille – 2025

Article 1: Organisation : Le 4è RAID FAMILLE est organisé dans le cadre du 23ème Touquet Raid Pas de Calais, par l'association Touquet Raid, loi 1901, Centre d'affaires du Touquet, 62520 affiliée à la FEDERATION DE TRIATHLON.

Article 2: Programme et disciplines : N'hésitez pas à consulter le site : [www.touquetraid.com](http://www.touquetraid.com) (Horaires, distances et liste des activités à confirmer sur le site internet)

Samedi 05 avril 2025: 8H00-10H00: Remise des dossards / 10H00: Briefing / 11H: Départ / 11H-14H00: Horaires de course / 14H30: Remise des prix

Article 3 : Equipe : Les équipes sont composées de 2 personnes (1 adulte de 18 ans et + et 1 jeune entre 10 et 15 ans). L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines; pour les jeunes de 10 à 15 ans inclus (10-12 ans / 13-15 ans ). Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route, le tracé et les zones protégées sous peine de disqualification et de sa mise en course à l'endroit du non-respect. Chaque participant est responsable de la gestion de ses propres limites de performance et s'interdit de les dépasser si cela est susceptible de nuire à sa santé. Pour les raids en équipe, chaque participant veillera aux capacités de performance de ses co-équipiers et agira en conséquence dès qu'une prise de risque anormale, pouvant mettre en danger son co-équipier, est constatée. En cas de malaise ou accident, les secours ou l'encadrement de la course, doivent être informés sans délai. Les équipes partiront sur un même parcours mais au-delà d'une certaine porte horaire, les concurrents devront emprunter des raccourcis obligatoirement.

Article 4 : Inscription - assurance : Les droits d'inscriptions par équipe s'élèvent à 30€ puis 35€ après le 14 février 2025 23h59mn. Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète du bulletin d'inscription, des autorisations parentales remplies, du règlement à l'ordre de l'association Touquet Raid, et du remplissage du questionnaire de santé à la pratique du Raid Multisport en Compétition (à envoyer avant le jour de la course) ou licence de triathlon 2024-2025. Un chèque de caution de 60 euros pour la puce électronique est également demandé (non encaissé). L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Chaque concurrent est informé de son intérêt à être assuré en individuelle accident pour ses propres dommages corporels. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. Date limite des inscriptions : 02 avril 2025 23h59.

Article 5 : Assistance : Sauf en cas de situation de danger imminent, l'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera sa mise hors course. La notion de situation de danger imminent s'appréciera au cas par cas par la Direction du Raid, et notamment en cas de risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Article 6 : Matériel Obligatoire : Matériel obligatoire par équipe : 1 boussole, 1 téléphone portable dans une housse étanche, 1 montre, 1 sifflet, 1 couverture de survie. Matériel obligatoire par concurrent : 1 VTT (électrique interdit), 1 paire de roller ou trottinette (électrique interdite), 1 casque, 1 gourde, 1 ravitaillement (barres de céréales, gels, ...), 1 vêtement de pluie dans le sac à dos ou sur soi durant toute la course. Le port du casque et du dossard est obligatoire sur toute la course.

Article 7 : Principe : Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au Touquet. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. En revanche, certaines sections pourront être neutralisées. Les équipes gèreront leur temps de repos. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoires et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées. Les équipes sont responsables de leur pointage (aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Le système de chronométrage est électronique. Certains passages peuvent être fléchés. Les équipes faisant la section "roller" en roller (les 2 équipiers) auront un bonus temps de 10mn sur leur temps total. Sur l'épreuve de bike&run il est interdit d'être à 2 sur le vélo.

Article 8 : Classement et récompenses : Le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premiers concurrents des différentes catégories scratch: 10-12 ans / 13-15 ans. Un cadeau sera offert à chaque concurrent. Aucun lot ne sera envoyé après la remise des prix du 05 avril 2025.

Article 9 : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier : L'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

Article 10 : Je suis informée que le raid peut être filmé ou photographié par l'Association organisatrice ou ses partenaires officiels et j'accepte de lui céder sans contrepartie mon droit à l'image.

Article 11 : Remboursement des frais d'inscription : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non aptitude à la participation à la course. Avant le 20 mars 2024 le remboursement s'élève à 50% des frais d'inscription, passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Article 12: L'association TOUQUET RAID se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la manifestation dès qu'un événement extérieur et imprévisible est susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des participants ou des bénévoles.

Article 13: Tout comportement déloyal, gestes d'agressivité, de violence verbale ou physique à l'encontre de toutes personnes y compris les spectateurs, d'attitude non conforme à l'esprit et l'éthique du Sport, de manifestations racistes, xénophobe, sexistes, pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate sans appel ni compensation ni remboursement FIN